Revue de Traduction et Langues Volume 14 Numéro 02/2015, pp. 76-82
Journal of Translation and Languages **مجلة الترجمة واللغات**
ISSN (Print): 1112-3974 **EISSN (Online): 2600-6235**

L'influence de la notion du point de vue sur la nomination : La dialectique du Même et de L'Autre

The influence of the notion of point of view on nomination: The dialectic of the Same and the Other

Harig Benmostefa Fatima Zohra
Université d'Oran2 Mohamed Ben Ahmed- Algérie
harig_bfz@yahoo.fr
Laboratoire de création d'outils pédagogiques en langues étrangères LOAPL

Pour citer cet article :
Harig Benmostefa Fatima, Z. (2015). L'influence de la notion du point de vue sur la nomination : la dialectique du Même et de L'Autre. *Revue Traduction et Langues 14(2),* 76-82.

Abstract: *We can consider the choice of the equivalent in the appointment as a "marker" positioning: simply adjusted debt equivalent implies that there is no real difference between realia and the word used to represent the while the equivalent followed by a negative definition implies some negotiation and thereby a distance between the speaker and the "object" described above. Finally, the appointment may imply an attitude of rejection of the speaker in relation to what is named*
Key words: *Loan, Nomination, Equivalent, Viewpoint, the Other, the Same, Location, Categorization, fit, Rejection.*
Résumé : *Nous pouvons considérer le choix de l'équivalent dans la nomination comme « marqueur » du positionnement : l'emprunt simplement ajusté d'un équivalent implique qu'il n'y a pas de réelle différence entre la realia et le mot servant à le représenter, alors que l'équivalent suivi d'une définition négative implique une certaine négociation et par là une certaine distance entre le locuteur et « l'objet » décrit. Enfin la nomination peut impliquer une attitude de rejet du locuteur par rapport à ce qui est nommé.*
Mots clefs : *Emprunt, Nomination, Equivalent, Point de vue, l'Autre, le Même, Position, Catégorisation, ajustement, Rejet.*

1. Introduction

Si la difficulté à trouver l'équivalent d'une culture et d'une langue à l'autre est bien réelle, elle n'explique donc pas toujours les hésitations, les négociations de nomination ou encore les refus d'attribution de noms. En fait une observation attentive de la manifestation de ces procédures, donne à penser que les auteurs usent avec adresse des manières de nommer. Ainsi le nom, élément de catégorisation devient alors, élément

Auteur corerspondant: Harig Benmostefa Fatima Zohra

exprimant un rapport à l'autre, tout en nommant l'« objet» le locuteur dit la position qu'il adopte par rapport à cet « objet ».
Nous envisageons les procédures de nomination à partir de l'interprétation des attitudes des auteurs par rapport à l'objet nommé ou l'Autre.

2. Manière de nommer indicatrice du rapport à l'autre : objet du dire

Les langues ne se recoupent certes pas mais pourquoi certains auteurs se contentent d'un équivalent dont le sens est suffisamment large pour pouvoir représenter le *realia* alors que d'autres sentent la nécessité de préciser allant parfois jusqu'à « disséquer » le *realia* en question. D'autres par contre ne s'attardent pas en précision ou moindre indication de sens. Nous verrons que le type d'écrit peut justifier ce genre d'attitude de nomination toutefois cela n'est pas toujours le cas. En fait, il semble possible d'interpréter les différentes procédures de nomination. Il suffit pour cela de déterminer les attitudes des locuteurs à l'égard de ce qu'ils nomment et décrivent, et ce, à partir du procédé qu'ils utilisent.

Le relevé des procédés de nomination permet de constater des divergences dans la perception d'un même *realia*, par exemple, que pour certains « *seroual* » est un pantalon ou une culotte bouffant(e) alors que pour d'autres ce n'est absolument pas un pantalon. Qu'implique un rejet aussi radical ? Comment expliquer cette différence de perception de « l'objet » nommé ?

Nous pensons que cette différence de point de vue peut être détectée par la manière de nommer. La « dialectique du Même et de l'Autre » semble incontournable pour analyser le point de vue exprimé par la catégorisation. Il est en effet possible selon l'angle sous lequel est perçu le référent de catégoriser ce dernier en fonction de ce qui le différencie ou au contraire de ce qui le rapproche d'un élément servant de point de référence. Ainsi pour reprendre l'exemple de C. Détrie, « la ville est l'autre de la campagne et réciproquement. A l'inverse, du moins dans un premier temps, le sapin peut être considéré comme le même du chêne : ces deux éléments peuvent être symbolisés par le praxème générique arbre qui actualise le Même réel référentiel. Dans un second temps cependant, un tri plus sélectif permettra de dégager la part d'altérité de l'un par rapport à l'autre : le Même n'existe que parce qu'il n'est pas l'Autre. Toute la production du sens est une exclusion de l'Autre et une condensation du Même […] Entre ces deux pôles contraires que sont le Même et l'Autre s'établit une dialectique. Celle-ci permet d'abord une meilleure compréhension des contradictions antagonistes du réel mais elle peut favoriser en outre la mise en évidence de la subjectivité du locuteur » (C. Détrie, 1995 : 44).

Nous proposons, pour notre part de passer d'une typologie des procédés de nomination obtenue selon le critère linguistique à une typologie des attitudes de nomination dégagée à partir des concepts « Même » et « Autre ». Nous retenons ainsi trois attitudes : l'Autre coïncide avec le Même, situation où le locuteur ne pose pas de différence entre le référent et l'équivalent linguistique ; l'équivalent proposé ne coïncide que partiellement, l'Autre n'est alors ni tout à fait Même ni tout à fait Autre ; enfin l'équivalent proposé ne convient pas du tout, l'Autre ne peut donc pas être considéré

comme Même. Nous tenterons de montrer comment les procédés de nomination peuvent constituer des marques, des indicateurs d'un rapport à l'Autre, d'un point de vue.

3. L'équivalent correspond parfaitement : l'Autre est même

Nous avons pu relever des emprunts représentés par des équivalents sans aucun ajustement, le parallèle ainsi établi entre ces emprunts et des mots français permet de poser qu'il n'y a finalement que très peu de différence pour ne pas dire aucune entre les éléments mis en présence. Ce sentiment de « coïncidence » est renforcé par la manière dont sont agencés les emprunts et les équivalents. Rappelons que les trois manières recensées : parenthèses, juxtaposition et l'alternative exprimée par la conjonction de coordination « ou » expriment bien une mise en parallèle, une équivalence. Les noms (emprunts ou équivalents) servent de points de repère au lecteur.

Il nous semble que cette équivalence est possible parce que les *realia* ainsi représentés sont communs aux deux cultures, et peuvent donc être représentés par des noms français. Ce sont la plupart du temps des éléments de base de toute culture. Toutefois cette caractéristique n'est pas déterminante car nous verrons plus loin que pour certains auteurs il n'y a pas de correspondance possible. Nous pensons notamment au mot « pantalon » qui est refusé comme équivalent de « *seroual* ». Nous remarquons un fait important : c'est le locuteur qui décide de la coïncidence ou non, de l'équivalence ou non. Aussi lorsque nous rencontrons des explicitations de référents par des mots français, sans aucune négociation, nous pouvons considérer que l'auteur ne pose pas vraiment de différence et que pour lui « l'Autre est Même ».

En fait, en choisissant l'équivalent dans la langue française, le locuteur opère un réglage du sens parmi, d'une part tous les choix possibles dans la langue source et tous les choix possibles dans la langue cible. Il limite ainsi les problèmes de polysémie. C'est ce que nous pouvons remarquer pour l'emprunt *« berranis » qui* a été traduit par « paysans » alors qu'il peut désigner tout « étranger à la ville, au quartier et par extension au pays. » (Cherrad Y-Benchefra et alii.2002).

La réduction de « *berranis* » à une seule catégorie de population facilite la compréhension du sens du mot. L'équivalence s'est donc établie à partir d'une restriction sémantique, ce « travail » sur le sens est d'abord effectué par le locuteur qui livre ainsi son interprétation au lecteur. En fait quelle que soit la nature de l'équivalent, hyperonyme (mot générique) et co-hyponyme (mot spécifique), l'élément qui permet de déterminer que « l'Autre est Même » est l'absence d'ajustement, l'absence d'hésitation dans la nomination, l'absence de description du référent.

4. Ajustement de l'équivalent: l'Autre est plus ou moins Même

On peut constater que « l'Autre est plus ou moins Même » à travers les procédés qui appellent un ajustement de l'équivalent. C'est en effet par ces ajustements que le locuteur manifeste sa position et parfois son jugement. Il fait appel à un nom approximatif qu'il faut par la suite régler. Il arrive que le réglage soit opéré de manière explicite, les traits à ne pas retenir sont alors mis en évidence. Mais la plupart du temps c'est au lecteur d'opérer ce réglage. Il arrive également que des jugements négatifs soient portés sur le *realia*, marquant ainsi davantage le positionnement.

L'assimilation plus ou moins nette du *realia* à des éléments de la culture française se manifeste par l'emploi d'un équivalent qui ne coïncide pas entièrement avec l'emprunt, ce dernier sera donc considéré « plus ou moins Même » sur la base de la présence ou de l'absence de certains traits. C'est en comparaison avec les autres procédés que nous déterminons ce positionnement.

En effet, nous percevons une nuance entre le procédé qui consiste à poser une équivalence sans équivoque entre deux noms et celui qui consiste à décrire le référent voire à en négocier le nom. C'est ce que révèlent les formules « une sorte de », « une espèce de » ou encore « c'est comme ». La négociation se manifeste de manière explicite ou non dans les traits que l'on doit « ajouter » ou « enlever » pour que le *realia* puisse correspondre.

On admet une partie seulement du nom posé comme équivalent. On retrouve ici l'idée de ressemblance, d'air de famille des catégories par rapport à un prototype.

Nous constatons que la plupart des emprunts concernés par cette manière de nommer sont des xénismes comme « *diss* » dans l'exemple qui suit :

- « Ils (les colons) ont couché d'abord sous la tente, puis on leur a bâti des abris provisoires couverts de *diss, sorte de chaume* ***qui préserve assez bien du soleil, mais que la pluie transperce*** » Clamagéran J.J, pp131 à134

L'équivalent proposé « chaume » ne coïncide pas entièrement avec le *realia*, aussi l'auteur l'ajuste par l'enclosure qui montre bien que ce dernier n'est qu'en partie intégré à la catégorie « chaume ». Le locuteur précise en quoi « *diss* » ne peut être « totalement » assimilé à « chaume ». Alors que la proposition relative « qui préserve assez bien du soleil » rapproche « *diss* » de la chaume, la complétive « que la pluie transperce » constitue le trait qui l'en éloigne. « *Diss* » est plus ou moins identique à « chaume » : les deux servent à couvrir un abri. « Chaume» est défini comme « paille qui couvre le toit des maisons ». (P. Robert). Il nous semble que cette manière de nommer permet de bien montrer que l'équivalent proposé n'en est pas un à part entière. C'est une façon de poser des restrictions, le locuteur représente le référent par rapport à ce qu'il connaît, à ce qui lui paraît le mieux se rapprocher de sa culture et de celle de ses lecteurs.

1. Rejet de l'équivalent : l'autre n'est « absolument pas même »

Dans l'extrait suivant, le locuteur négocie la nomination jusqu'au rejet explicite du nom équivalent, « *pantalon* », qui semble pourtant avoir été admis de tous avec parfois comme variante le mot « culotte ».

- « On a comparé le ***séroual*** *à un* ***large pantalon***, et il en ***remplit effectivement l'office*** *;* mais il en ***diffère*** tellement par la ***forme*** et ***l'ampleur, qu'on peut guère le désigner par un mot correspondant dans notre langue.*** *» Morellet, M pp*246 à251.

Comment alors les autres locuteurs ont considéré le *realia* en question et tenter de comprendre en quoi il ne peut être représenté par aucun mot français. En premier lieu, à travers les occurrences concernées par le mot « *seroual* », tous les locuteurs s'accordent à y voir un vêtement masculin, un seul locuteur réfère à un vêtement féminin (dernier

extrait). Aussi l'un des auteurs n'utilise pas l'emprunt, mais la description faite du vêtement qui coïncide avec le saroual.

Enfin nous disposons de trois équivalents pour « *seroual* » : « *culotte (bouffante / large) » ; « caleçon »* et seul le locuteur qui rejette l'équivalent « *pantalon* » le nomme ainsi. Cela relève de la difficulté que nous avons évoquée plus haut qui consiste à avoir plusieurs référents pour un même équivalent. Toutefois ici, le mot « *seroual* » est accompagné de l'adjectif « *turki* » qui marque une différence, même si souvent dans les autres passages, le « *seroual* » est considéré comme une tenue semblable à celle que portent les Turcs.

- « Une double veste, le ***séroual (culotte bouffante),*** maintenu sur le hanches par une ceinture écarlate, complètent leur costume (celui des Koulouglis).» *Bardon, X,* pp130-131
- « Le citadin aisé revêt une chemise et un ***seroual faisant office de caleçon****,* puis un gilet fermé sur lequel il passe un second gilet qu'il portera toujours ouvert. Ces ***vêtements*** sont tous pris sous un ***vaste seroual*** que l'individu serre *à* la taille au moyen d'une simple cordelette » *Nettement A pp110 à 111.*
- « Les citadins ont un costume qui diffère peu de celui des Turcs ; ils portent le turban, ***une culotte très large retenue par un cordon à coulisse,*** plusieurs vestes brodées en or ou en soie et une ceinture de laine ou de soie qui fait plusieurs fois le tour du corps ; [...].».*Augustin B pp 92 à 95.*
- « Traditionnellement, c'est le burnous qui est considéré comme vêtement urbain chic ; à Alger, les femmes portent le ***pantalon très bouffant*** **appelé *« serroual turki » pantalon turc*** *» Loew G, pp 71 à 73.*

Il nous faut examiner le sens attribué *à* « *saroual* » lors de son transfert dans la langue française et ensuite étudier s'il n'y a pas de recoupements sémantiques entre tous ces équivalents proposés, et ce, afin de comprendre le refus de l'équivalent dans l'extrait 2.

Saroual

> Saroual, sarouel, seroual (seroual, séroual) subst. masc.) *Pantalon flottant à large* fond en usage dans le sud du Maghreb, et utilisé autrefois par les troupes sahariennes. « Remontant sans cesse leur pantalon trop court mais ample du fond comme un séroual » (H. Bazin, « Tête contre murs, 1949, p.193). (Ils avaient rapporté de leurs voyages […] des saris du Népal, des sarouals sahariens (M. Druon, Rendez-vous aux enfers, 1967, p.269 dans Rob.Suppl 1970). En appos. Robe sarouel peut devenir courte ou longue suivant la hauteur à laquel on l'attache devant. (Le Point, 11 juillet 1977, p.20, col. 1)

Nous pouvons remarquer que la forme n'est pas précisée sauf pour pantalon. C'est peut-être ce qui a motivé le refus d'appeler ou plutôt d'assimiler le « seroual » à pantalon dans le deuxième extrait. Nous remarquons également que les locuteurs n'utilisent le mot « culotte » ou « caleçon » qu'avec l'adjectif « bouffant », large, ample au point que «

seroual » ne sert pas uniquement à désigner un vêtement masculin : « les femmes portent le pantalon très bouffant appelé « *seroual turki* » pantalon turc » (ext.6).

Le trait « féminin /masculin » n'est pas très important, c'est la forme qui l'est, au point que l'auteur de l'extrait 1 refuse de considérer « *seroual* » comme un pantalon ou tout autre type de vêtement relevant de la culture française : *«il en diffère tellement par la forme et l'ampleur qu'on peut guère le désigner par un mot correspondant dans notre langue ».*

5. Conclusion

Les analyses ci-dessus nous ont permis de considérer les procédés de nomination comme des éléments pouvant déterminer le positionnement du locuteur par rapport à l'Autre. Ces procédés constituent alors des moyens stratégiques de nommer l'Autre. Ces différents points de vue ont pu être déterminés à partir des éléments linguistiques de nomination.

La recherche des traits communs a permis de mieux montrer que le rejet de l'équivalent constitue bien un positionnement de la part du locuteur. C'est à partir de la non-coïncidence d'un trait, que « l'Autre » ne peut être considéré comme « Même », alors que pour d'autres locuteurs le rapprochement avec plusieurs équivalents est de l'ordre du possible. Ici nous pouvons non seulement mettre en relief le positionnement dans la nomination mais également le caractère « fluide » des catégories. Car chacun peut classer les éléments du monde à partir de sa propre perception, et rendre la catégorisation par le nom.

Nous pouvons ainsi déterminer trois sortes d'attitudes du locuteur à l'égard du lecteur : celle qui vise à partager des connaissances, celle qui vise à partager une expérience et enfin celle qui vise à faire partager les deux.

Références

[1] AUGUSTIN B, (1931,) Anthologie illustrée, les colonies françaises : l'Algérie paris Laurens H, *La nourriture et les vêtements*, 92-95.

[2] BARDON, X, (1886), *Histoire national de l'Algérie*, Toulouse : Librairie Louis Sistac, 130-131

[3] BREAL, M., (1897) [1983], *Essai de Sémantique*, Paris, G. Montfort

[4] BRES, J. (1989), *Praxis, production de sens/identité*, récit, Langages (93), 33-56.

[5] CHERRAD-BENCHEFRA, Y ET AL. (2002), *Le français en Algérie, lexique et dynamique des langues*, Duculot (Ed.), AUF.

[6] DETRIE C. ET AL, (1995), *Pratiques textuelles, coll. Langue et praxis*, Praxiling, Montpellier III.

[7] CLAMAGERAN, J.J. (1874), *L'Algérie Impressions de Voyage,* 131-134.

[8] DETRIE C. ET AL., (2001), *Termes et concepts pour l'analyse du discours, une approche Praxématique*, Paris, Champion.

[9] LOEW, G, (1979), Constantine la croissance d'une antique métropole. Maghreb *Machrek (85),* 71-73.

[10] MORELLET, M (1875) Les Maures de Constantine en 1840, *Dijon : Extrait des Mémoires de l'Académie des Sciences Arts et Belles Lettres 3 (3),* 246 -251.

[11] NETTEMENT, A. (1870), *Histoire de la conquête de l'Algérie, écrite sur des Documents inédits et authentique*, Paris, librairie J Legoffre, première expédition de Constantine, 110 - 111.

[12] POTTIER, B. (1992), *Sémantique Générale*, PUF.

[13] POTTIER, B. (1999), *Problèmes de Sémantique,* Septentrion.